

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° A2025-14-DGS
DONNANT MISSION A OLIVIER GRARD CONSEILLER
MUNICIPALE DE PROCEDER A LA CELEBRATION DU
MARIAGE DE MONSIEUR JEAN DELAPORTE AVEC
MADAME JEANNE GRARD**

Le Maire de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu les articles L.2122-17 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le mariage civil de Monsieur Jean DELAPORTE avec Madame Jeanne GRARD est prévu le samedi 13 septembre 2025 à 13h30 à l'Hôtel de Ville,

Considérant que le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux devant Monsieur Olivier GRARD dans l'ordre du tableau seront absents aux dates et heures susmentionnées,

ARRÊTE

Article 1 :

Mission est donnée à Monsieur Olivier GRARD, Conseiller municipal, de procéder au mariage civil de Monsieur Jean DELAPORTE avec Madame Jeanne GRARD, le samedi 13 septembre 2025, à 13h30, à l'Hôtel de Ville de Crépy-en-Valois.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement de Senlis et au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Senlis.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et notifié à Monsieur Olivier GRARD.

Fait et arrêté, le 12 juin 2025.

Virginie DOUAT,
Mairie de Crépy-en-Valois

Notifié le :
Signature



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

1 2 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250612-A2025-14-DGS-AI
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025